

Pièces justificatives à joindre à votre demande auprès de la MDPH

1 - Pièces à fournir quelle que soit la demande formulée

- Le formulaire de demande MDPH**, daté et signé en dernière page,
- Le certificat médical**, daté de moins de 3 mois, signé et tamponné par un médecin (généraliste ou spécialiste),
- Une photocopie recto-verso d'un justificatif d'identité** de la personne concernée par la demande (pièce d'identité, passeport, copie du livret de famille pour les enfants, titre de séjour en cours de validité...)
- Une photocopie d'un justificatif de domicile** de moins de 3 mois au nom de la personne concernée par la demande (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, d'eau,...),

Situations particulières :

- pour un mineur :
 - ✓ **un justificatif de domicile du représentant légal**,
 - ✓ Le cas échéant, **une photocopie du jugement attestant des modalités d'exercice de l'autorité parentale**,
- pour un majeur hébergé par un tiers : **un justificatif de domicile et une attestation sur l'honneur de l'hébergeant**
- pour un majeur résidant dans un établissement médico-social : **une attestation de domiciliation ou d'hébergement de l'établissement**,
- pour un majeur bénéficiant d'une mesure de protection juridique : **photocopie intégrale du jugement de tutelle, curatelle, sauvegarde de justice**.

Pièces médicales complémentaires quelle que soit la demande formulée :

Bien que non obligatoires, ces pièces sont souvent indispensables dès la constitution du dossier et concourent à réduire les délais de traitement de vos demandes :

- Tout compte-rendu de suivi médical récent** (médecin spécialisé, hospitalisation, etc.)
Les comptes-rendus demandés sont ceux déjà réalisés et les plus récents. Si vous n'avez pas d'exemplaire de vos comptes rendus de suivi spécialisé, vous pouvez vous les procurer auprès de votre médecin traitant.
- Pour les personnes déficientes auditives adultes :
 - ✓ **un audiogramme tonal et vocal sans appareillage réalisé par un ORL**,
- Pour les enfants déficients auditifs :
 - ✓ **un audiogramme tonal et vocal sans appareillage réalisé par un ORL et un bilan d'orthophonie (le cas échéant)**,
- Pour les personnes déficientes visuelles :
 - ✓ **un bilan ophtalmologique**
 - en utilisant le **compte-rendu type pour bilan ophtalmologique** disponible sur notre site www.mdp63.fr onglet « Effectuer une demande ou « Informations pratiques »)
 - ou à défaut, un bilan précisant l'acuité visuelle de près et de loin avec et sans correction ainsi que le champ visuel

2 – Listes des pièces à fournir selon le type de demande

Rubrique C - Demande d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé et son complément (AEEH)

- Le **questionnaire complémentaire AEEH**, disponible sur notre site www.mdp63.fr onglet « Effectuer une demande ou « Informations pratiques », accompagné d'**une copie des justificatifs, devis, bilan de suivis et factures acquittées relatifs aux frais** en lien direct avec la compensation du handicap de l'enfant

Rubrique D - Demande relative à un parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social

Pour une demande relative à un parcours de scolarisation :

- Le **compte-rendu de l'équipe éducative*** (organisée par le Directeur ou Chef d'établissement) ou de **l'équipe de suivi de la scolarisation*** (organisée par l'enseignant référent),
- le **bilan scolaire*** réalisé par le(s) enseignants(s) de l'enfant,
- Tout bilan en votre possession** (ex: bilan réalisé par une structure spécialisée type CAMSP, compte-rendu du médecin scolaire, d'examen psychologique, évaluation sociale...)

* Ces documents sont disponibles sur le site de l'inspection académique ASH www3.ac-clermont.fr/forum-ash63/

Bon à savoir :

- ✓ **Les demandes relatives à la scolarisation** peuvent être : une scolarisation dans un dispositif adapté (CLIS, ULIS), un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (mutualisé ou individuel), un transport scolaire, la mise à disposition de matériel pédagogique adapté, une orientation vers un établissement ou un service médico-social. Afin de disposer d'informations sur ces différentes mesures, il est conseillé aux parents de prendre contact avec leur enseignant référent de secteur (informations disponibles sur le site de l'ASH ...),
- ✓ **Pour les demandes relatives aux aménagements d'examen**, il convient de s'adresser directement au médecin scolaire du Rectorat pour les élèves du second degré, au médecin du service de santé universitaire pour les étudiants ou au médecin désigné par l'autorité organisatrice du concours.

Pour le renouvellement d'une prise en charge médico-sociale (SESSAD, IME, ITEP...) :

- le **projet personnalisé d'accompagnement** réalisé par le service ou l'établissement médico-social actuellement fréquenté.

Rubrique E - Demande de cartes (carte d'invalidité – carte de stationnement)

- Pour les adultes** bénéficiaires d'une pension d'invalidité de 3^{ème} catégorie versée par la caisse d'assurance maladie ou bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.) en Gir 1 ou 2 :
 - ✓ la photocopie **du justificatif d'attribution ou de paiement récent**

Pour une demande de carte de stationnement :

- la **fiche d'autonomie à la marche**, complétée, datée, signée et tamponnée par un médecin (disponible sur notre site www.mdp63.fr onglet « Effectuer une demande » ou « Informations pratiques »)

Rubrique F – Demande de prestation de compensation du handicap (P.C.H.)

Pour toute demande :

- une copie du dernier avis d'imposition,
- un relevé d'identité bancaire ou postal,

Pour une demande d'aide humaine :

- Pour les bénéficiaires de la Majoration Tierce personne (M.T.P.) : la photocopie d'un **justificatif d'attribution ou de paiement récent**,

Pour une demande d'aide technique :

- une copie de la **prescription médicale** (ORL, neurologue, médecin rééducateur...) et une copie de la **préconisation écrite d'un ergothérapeute** (centre de rééducation, service d'accompagnement, libéral...),
- un **devis détaillé et récent** (moins de 3 mois) correspondant à la prescription médicale ou à la préconisation.
- une copie de la **validation des essais de l'aide technique** concernée pour les personnes ayant fréquenté un centre de rééducation,

Bon à savoir :

- ✓ **Pour vous informer et vous conseiller sur les différentes aides techniques existantes, adressez-vous à un centre de rééducation fonctionnelle.**

Pour une demande d'aménagement du domicile :

- les plans du logement et les devis détaillés correspondants aux travaux,
- la date de votre entrée dans le logement et son année de construction,
- une copie de l'accord de votre bailleur pour la réalisation de travaux, si vous êtes locataire,
- une copie écrite des préconisations d'un ergothérapeute le cas échéant,

Pour une demande de prise en charge des frais de déménagement :

- Le motif du déménagement, les plans de l'ancien logement, l'adresse et les plans du nouveau logement.

Pour une demande d'aménagement d'un véhicule :

- les **devis récents** relatifs à l'aménagement du véhicule,
- une **copie recto-verso du permis de conduire modifié de la personne handicapée** ou copie de l'avis de la Préfecture (service des permis de conduire) pour l'aménagement du poste de conduite,
- une **copie de la carte grise** du véhicule,
- une copie écrite des préconisations d'un ergothérapeute le cas échéant,

Pour une demande sur les frais de transport :

- les motifs et justificatifs des frais de transports sollicités incluant :
 - ✓ la nature des transports (congrés annuels, travail, sortie d'établissement médico-social,...)
 - ✓ leurs fréquences,
 - ✓ les trajets exacts (précisions des lieux de départ et d'arrivée, de dépose/ramassage...),
 - ✓ les modalités actuelles (famille, tiers, taxi, transport en commun,...) et celles envisagées,

Pour une demande sur des frais spécifiques et/ou exceptionnels :

- des **devis actualisés** (moins de 3 mois) ou **factures** (mensuelles ou annuelles pour les dépenses régulières) le cas échéant,

Situation particulière des demandeurs de PCH fréquentant un établissement médico-social (Foyer d'accueil médicalisé, Maison d'accueil spécialisé, Foyer de vie, Service d'accueil de jour,...)

- Pour une demande d'aide humaine :**
 - ✓ le calendrier de présence indiquant les jours de sorties de l'établissement,
 - ✓ le bilan de prise en charge médico-sociale,
 - ✓ une copie du projet d'accompagnement individualisé,
- Pour une demande de frais de transport**
 - ✓ le mode d'accompagnement (externat, semi-internat, internat), le calendrier de présence en établissement,
 - ✓ toute information relative aux transports organisés par l'Etablissement (navettes notamment) et l'itinéraire du bénéficiaire, le cas échéant, les contraintes éventuelles.

Rubrique G - Demande d'affiliation à l'assurance vieillesse

Aucun document supplémentaire n'est nécessaire.

Rubrique H - Demande d'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et de complément de ressources

Rubrique I - Demande relative au travail, à l'emploi et à l'orientation professionnelle

Suite à la réforme de l'Allocation Adulte Handicapé de 2009, la MDPH est désormais dans l'obligation d'étudier vos possibilités d'accès à l'emploi. Ainsi, lors du dépôt d'une demande d'AAH, il est nécessaire de joindre l'ensemble des documents mentionnés dans cette rubrique.

Pour une demande d'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) et d'orientation ou de formation en milieu dit ordinaire (hors ESAT) :

- Curriculum Vitae (CV),
- Photocopie de **bilans d'accompagnement professionnel (stages, bilans d'orientation, bilans de compétences, bilans de formation** de tous opérateurs - GRETA, AFIPA, Pôle emploi, Cap Emploi, Mission locale, entreprise adaptée...
- Si vous êtes salarié, la **fiche d'aptitude de la médecine du travail** à faire remplir par le médecin du travail (disponible sur notre site www.mdp63.fr onglet « Effectuer une demande » ou « Informations pratiques »).

Pour les bénéficiaires d'une pension (pension d'invalidité, de vieillesse, rente accident du travail, Majoration Tierce Personne...) versée par la Caisse d'Assurance Maladie :

- une photocopie **du justificatif d'attribution ou de paiement de la pension.**

Pour les personnes fréquentant un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), ou un établissement ou un service médico-social pour adulte (foyer de vie, foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé, service d'accompagnement à la vie sociale...) :

- Un **bilan d'accompagnement médico-social**,

Rubrique J - Demande d'orientation vers un établissement ou service médico-social pour adultes

Pour les personnes fréquentant un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), ou un établissement ou un service médico-social pour adulte (foyer de vie, foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé, service d'accompagnement à la vie sociale...) :

- Un **bilan d'accompagnement médico-social**,
- le **bilan autonomie infirmier** (en cas d'hospitalisation),

La MDPH du Puy-de-Dôme vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

↘ Adresse

11, rue Vaucanson
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 74 51 20
Courriel : mdph@mdp63.fr

↘ La MDPH est également

accessible près de chez vous
via les Points Visio Publics
9h à 11h30 / 14h à 16h

↘ site internet

www.mdp63.fr
Téléchargez les formulaires de
demande, fiches prestations,
Consultez votre dossier en ligne

www.auvergne-pointvisiopublic.com